



# ENJEUX SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES EN RESTAURATION COLLECTIVE

CETTE NOTE VISE À ÉCLAIRER SUR CES ENJEUX CROISÉS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE.

Entre 2019 et 2020, une augmentation de 15 à 20% des files de l'aide alimentaire a été constatée. En parallèle, 11% des adultes étaient déjà en situation d'insécurité alimentaire en 2017, en France<sup>1</sup>. **Le droit à une alimentation saine n'est pas respecté notamment pour les catégories les plus précaires de la population en France.** Le nouveau quinquennat devra faire plein feu sur cet impératif, notamment en concentrant les efforts dans l'accompagnement à la transformation de la restauration collective et pour la rendre accessible à tous. Car la restauration collective est un lieu privilégié : **avec plus de 3 milliards de repas servis par an, elle porte notamment un enjeu social en plus d'un enjeu écologique.** En France, parmi les repas hors domicile, un repas sur deux est pris en restauration collective, de la crèche à l'université, des maisons de retraites aux hôpitaux.

D'autant que la guerre en Ukraine provoque une flambée des prix alimentaires et **la restauration collective subit l'inflation de manière particulièrement violente.** Pour pallier ce problème, le secteur tend à réduire son approvisionnement en produits bio, dont les prix sont sensiblement plus élevés que les prix de produits conventionnels. **Ces modifications d'approvisionnements fragilisent les filières durables et de qualité se structurant avec la mise en application de la loi EGalim en restauration collective.** Et cette hausse des prix risque malgré tout de se traduire par une hausse des coûts pour les convives, **alors qu'elle est un outil habituellement fondamental de prévention de la précarité alimentaire.** Nous le voyons, la restauration collective est à la croisée d'enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

1 - Anses, [Évolution des habitudes et modes de consommation, 2017](#)

## LA RESTAURATION COLLECTIVE FRAPPÉE PAR LA FLAMBÉE DES PRIX ALIMENTAIRES

La guerre en Ukraine, les crises sanitaires (Covid-19, grippe aviaire) et la baisse de certaines récoltes ont des conséquences agricoles et alimentaires importantes, qui se traduisent aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs. Suite aux négociations annuelles entre fournisseurs et distributeurs, les prix alimentaires devaient déjà augmenter de 3 à 4 % en 2022. A cette première hausse s'ajoute l'impact de la guerre en Ukraine, qui exacerbe cette tendance. **En effet, l'inflation a bondi depuis fin février : +3,8 % en avril 2022, +6,8 % en juillet 2022, +7,7 % en août 2022, par rapport à l'année précédente<sup>2</sup>. Elle pourrait aller jusqu'à +12% d'ici à la fin de l'année<sup>3</sup>.** Elle est particulièrement élevée sur certains produits du quotidien (pâtes, huiles, etc).

La restauration collective n'est pas en reste. A ce jour le surcoût à l'achat en restauration collective dépasse les **+10 % selon les types de restauration collective<sup>4</sup>**. Plus en détail, les inflations observées au sein du réseau Restau'Co par catégorie de produits :

CATÉGORIE DE PRODUITS	INFLATION OBSERVÉE AU MOIS DE SEPTEMBRE 2022 <sup>5</sup>
Viandes	20 à 25 %
Poissons	15 %
Produits laitiers	10 %
Produits d'entretien	25 %

## LA FLAMBÉE DES PRIX REPRÉSENTE UN RISQUE DE HAUSSE DES PRIX AUX CONVIVES

La restauration collective est pourtant un levier essentiel pour une plus grande accessibilité de tous à une alimentation de qualité, en produits frais. **Son rôle en matière de prévention de précarité alimentaire a bien été démontré pendant la période Covid.** Dans son [rapport statistiques 2021, le Secours Catholique](#) montrait que 57 % des personnes demandant une aide alimentaire en 2020 auprès de l'association le faisait pour la première fois. Certains des ménages à cause d'une perte de revenus (30 % des ménages interrogés), **d'autres en raison d'une augmentation des charges liée notamment à la fermeture des cantines que leur situation financière déjà précaire n'avait pas permis d'absorber (60 % des ménages avec enfants).**

2 - [Insee, Indice des prix à la consommation - résultats provisoires \(IPC\), août 2022](#)

3 - [Insee, Point de conjoncture du 7 septembre 2022](#)

4 - Moyenne obtenue du surcoût de 3 centrales d'achat nationales et 3 acheteurs régionaux adhérents au réseau Restau'Co et opérant dans le secteur du scolaire, de la santé et de la restauration du travail. Ce groupe d'acheteurs représente les achats pour 133 millions de repas / an (soit 4 % de l'ensemble des repas servis / an en France)

5 - Idem

Or, on sait aussi qu'**un problème d'accès à l'alimentation en quantité ou qualité renforce les inégalités sociales existantes, par ses effets sur la santé des personnes.** Les travaux qui montrent la corrélation entre les niveaux de revenu et la qualité nutritionnelle de l'alimentation ne manquent pas. Plus les budgets de nos concitoyens sont serrés, plus leurs choix sont contraints et pèsent sur la qualité de leur alimentation. **En plus de constituer un lieu d'inclusion et de socialisation, la restauration scolaire contribue à hauteur de 40 % des besoins énergétiques des enfants les jours d'école.**

Aujourd'hui, ce rôle primordial de la restauration risque d'être mis à mal. De nombreuses collectivités prévoient déjà que la hausse des prix se répercute sur le coût des repas pour les convives. **Selon le vice-président de l'Association des maires de France (AMF), [la moitié des communes ont appliqué une augmentation des prix des repas à la rentrée prochaine.](#)** Toujours selon l'AMF, le prix des repas devrait connaître [une hausse de l'ordre de 5 à 10 %.](#)

De nombreuses communes vont répercuter (ou l'ont déjà fait) la hausse des prix sur les tarifs aux familles. Pour les cantines en gestion concédée, le Syndicat national de la restauration collective (SNRC), [a déjà demandé en moyenne 7% d'augmentation des prix](#) à ses clients pour faire face à la hausse de ses frais. De manière non-exhaustive, voici quelques exemples :

- Metz a annoncé une [augmentation de 2,9 %.](#)
- La Segunière (Maine-et-Loire) a annoncé une [augmentation de 3 %](#) des tarifs en septembre 2022.
- Chazelles sur Lyon (Loire) a annoncé une [augmentation de 10 centimes par repas](#) en septembre 2022.
- Limoges (Haute-Vienne) [a augmenté ses tarifs de 27 centimes par repas en moyenne à la rentrée.](#)
- Saint-Étienne-de-Chigny (Indre-et-Loire) a annoncé une [augmentation de 26 centimes par repas](#) en septembre 2022.
- Cailloux-sur-Fontaines (Rhône) a annoncé une [évolution progressive des tarifs](#) dès septembre 2022.
- Chennevières-sur-Marne (Ile-de-France) [a modifié ses tarifs](#) : le tarif le plus bas passe de 1,20 euros à 2 euros, et le plus haut de 4,5 euros à 7 euros.

D'autres collectivités ont fait des arbitrages différents, mais qui détériorent également la qualité des services proposés :

- Caudebec-lès-Elbeuf va [retirer une composante du repas, selon les jours](#) : l'entrée, le fromage ou le dessert.
- La région Occitanie va [réduire l'investissement dans les lycées.](#)

## LA FLAMBÉE DES PRIX A DES CONSÉQUENCES NÉGATIVES SUR L'ACHAT DE PRODUITS DE QUALITÉ

Dans un contexte de flambée des prix, la restauration collective se retrouve en difficulté financière pour s'approvisionner en produits de qualité. Pour pallier ce problème, **le secteur réduit également son approvisionnement en produits bio, dont les prix sont sensiblement plus élevés que les prix de produits conventionnels**. Ceci, dans un contexte où les objectifs de la loi EGalim sont loin d'être atteints. C'est le cas de [la ville de Limoges par exemple qui annonce devoir rogner sur la qualité de l'alimentation et ne pas pouvoir respecter les obligations de la loi EGalim](#). **La restauration collective fournit 6,6 % de produits bio<sup>6</sup> au lieu des 20 % prévus par la loi en 2022.**

## LA FLAMBÉE DES PRIX FRAGILISE LES FILIÈRES BIO EN COURS DE STRUCTURATION

**Depuis près de 10 ans, les filières bio s'organisent pour répondre à la demande croissante des français-es de développer la part de produits bio en restauration collective.** Partant de la loi Grenelle de 2008, les signaux politiques se sont multipliés (loi EGalim, loi Climat et Résilience) et les acteurs de la restauration collective ont fait de grands efforts pour modifier leurs approvisionnements et rendre les repas plus durables.

**Habitués à une dynamique de croissance forte sur d'autres débouchés, les acteurs des filières bio ont encouragé les conversions et développé leurs investissements** pour accroître la quantité de produits bio disponibles pour la RHD, mais aussi le nombre de gammes produites ainsi que la largeur de chacune de ces gammes. En effet, chaque année entre 2017 et 2019, l'approvisionnement en produits bio progresse de plus de 20 % en restauration collective<sup>7</sup>. Cette progression est principalement assurée par les filières bio françaises qui fournissent plus des deux tiers des produits bio consommés sur le territoire. Fin 2021, le marché des produits bio en restauration collective est évalué à 377 millions d'euros<sup>5</sup> : c'est encore faible par rapport aux 1,4 milliards d'euros<sup>8</sup> engendrés par une mise en place effective de la loi EGalim, mais la dynamique de développement est encourageante.

**Pourtant, en 2020, la crise Covid frappe durement la restauration hors domicile : on constate une baisse de 25,5 % des achats bio<sup>5</sup>.** La restauration collective semble plus encline que la restauration commerciale à réduire ses achats bio (cette dernière réduisant de 14,4 % ses achats de produits bio)<sup>5</sup>. **En 2021, le marché du bio rencontre à nouveau un ralentissement** : une baisse de vente de 3 % en valeur par rapport à 2019<sup>3</sup>. Le choc est à dimension variable selon les filières et peut aller jusqu'à -18 % pour la farine bio par exemple<sup>9</sup>. **L'inflation constatée en 2022 augmente encore un peu plus ce phénomène.**

6 – [«Les chiffres 2021 du secteur bio»](#) - AGENCE-BIO - Dossier de presse - 10 juin 2022

7 – [Chiffres Agence Bio, Juin 2021](#)

8 – Chiffres Agence Bio, dossier de presse "La bio, acteur incontournable de la souveraineté alimentaire" - Juillet 2021

9 – Institut IRI - Janvier 2022

Si une rétractation du marché est systématiquement une épreuve pour les filières alimentaires, elle l'est encore plus lorsque celles-ci étaient habituées à une croissance de l'ordre de 20 à 30 %, comme c'était le cas, notamment grâce aux achats de la restauration collective.

**Les filières bio livrant la restauration collective se retrouvent aujourd'hui en surcapacité et sont parfois obligées d'écouler les produits sur le marché conventionnel à des prix inférieurs aux coûts de production.** La situation est critique pour les producteurs ainsi que pour les transformateurs et les metteurs en marché. L'inflation continue sur 2022 ne cesse d'empirer ce problème en augmentant le prix de revient des denrées alimentaires.

## LES COLLECTIVITÉS PEUVENT-ELLE TOUT POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX CROISÉS ?

### L'ALIMENTATION DANS LES RESTAURANTS COLLECTIFS : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

**Tout d'abord, une partie des restaurants collectifs sont sous la responsabilité de l'État, et non des collectivités territoriales.** C'est le cas des hôpitaux publics, des restaurants universitaires, de certains EHPAD, des prisons, etc. Ces derniers doivent être soutenus financièrement par l'Etat, à la fois pour la transition agroécologique de leur offre de restauration, mais aussi dans ce contexte de forte inflation.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, elles se révèlent être, en particulier depuis le début de la pandémie de Covid-19, un soutien important pour les citoyens et pour de nombreux acteurs aussi bien économiques qu'associatifs. Dans ce contexte, elles ont un rôle primordial à jouer pour assurer l'accessibilité à toutes et tous à des repas équilibrés au quotidien.

Pour dégager des marges de manoeuvre budgétaires, être plus résilientes, et participer pleinement à une planification écologique territoriale, les collectivités locales ont besoin d'amortir le choc de la hausse des prix et d'investir dans la baisse du gaspillage, la végétalisation des assiettes, la formation du personnel, etc. **Ces investissements doivent être financièrement soutenus par la puissance publique qui lui fixe des objectifs ambitieux, avant qu'elles puissent être autonomes dans une offre de repas plus sains, plus durables, et accessibles à toutes et tous.**

**Sans soutien de l'État dans cette période difficile, les inégalités entre collectivités, selon leur marge de manoeuvre budgétaire, risque de s'accroître encore, au détriment des convives.**

### LES COLLECTIVITÉS DÉJÀ SOUS TENSION

Aujourd'hui, les collectivités sont parties prenantes de la reconstruction et de la transformation écologique, économique et sociale de la France. **Elles voient en effet leurs responsabilités s'élargir d'année en année pour faire face aux crises climatiques et de la biodiversité.** La plupart des dispositions du projet de loi climat et résilience suppose ainsi, directement ou indirectement, la mobilisation des compétences des collectivités territoriales, comme les questions liées au développement des transports durables, les politiques d'aménagement, d'économie circulaire, d'alimentation et d'agriculture durables, etc. Pour cette raison, les collectivités territo-

riales font face à des besoins prioritaires dont des besoins financiers supplémentaires pour de l'investissement par exemple.

D'après I4CE<sup>10</sup>, **la réalisation des objectifs climat pour les collectivités territoriales dans le cadre du plan de financement climat de la relance nécessite à minima un investissement de 4,8 milliards d'euros entre 2020-2023** (soit +1,7 milliard d'euros par an) puis 6,2 milliards d'euros sur 2024-2028<sup>11</sup>. Ces nouvelles obligations ne se traduisent pas par des dotations supplémentaires.

Il faut par ailleurs rappeler que leur situation financière est déjà tendue. D'après le [rapport annuel du Comité des finances locales](#), **l'impact de la crise sanitaire dans les comptes locaux est évalué à 5 milliards d'euros en 2020**. En effet, les collectivités locales ont fait face en 2020 à la fois à une baisse des recettes fiscales (notamment en raison de la suppression de la taxe d'habitation), tarifaires et domaniales et à une hausse des dépenses.

---

10- [Relance : comment financer l'action climat, I4CE - juillet 2020](#)

11- à noter que ce travail ne tient pas compte des besoins pour l'adaptation, agriculture et industrie